



Santé publique, assurance maladie : associer chacun au débat pour respecter les droits de tous



▲ Marie-Françoise Clergeau, membre de la commission des affaires sociales

ASSURANCE MALADIE : PRIORITÉ AU DÉBAT ET À L'ÉCHANGE

Avec plus de 142 heures de discussion en séance publique, la loi du 13 août relative à l'assurance maladie restera comme le texte qui aura mobilisé les députés le plus longtemps en 2004, avec, comme l'a souligné l'un des nombreux orateurs, Maxime Gremetz, **“un débat très riche d'enseignements et qui a permis à chaque groupe d'exprimer sa position sur les enjeux de cette réforme”**. Exceptionnel par son ampleur, ce travail législatif avait été préparé par la mission d'information présidée par Jean-Louis Debré ainsi que par le rapport d'Édouard Landrain retraçant les solutions adoptées par les autres pays européens confrontés à

une réforme similaire. La commission spéciale nommée le 16 juin - le jour-même du dépôt en urgence du projet de loi - a ainsi pu travailler dans des conditions optimales et enrichir le texte initial d'apports décisifs. Ainsi, un amendement adopté à l'initiative de Claude Evin permettra-t-il un respect accru de la vie privée et du secret des informations dans l'utilisation du dossier médical personnel ; un second, dû au Président de la commission spéciale, Yves Bur, facilitera la prévention des fraudes grâce à la présence d'une photographie sur la carte Vitale délivrée à chaque assuré.

QUATRE MESURES CLÉS POUR SAUVER LA BRANCHE MALADIE

Votée après l'examen de quelque 8 500 amendements, dont plus de 370 ont été adoptés, **la loi du 13 août vise dans son mécanisme général à promouvoir la qualité de notre système de soins et la responsabilisation de tous ses acteurs en réformant profondément sa gouvernance et en remédiant progressivement aux déséquilibres financiers**. Comme l'a rappelé Hervé Mariton lors des explications de vote sur l'ensemble du texte, ses quatre “mesures clés” sont la création du dossier médical personnel, la

désignation par tout un chacun au premier semestre 2005 de son médecin traitant, l'institution d'une contribution d'un “euro de responsabilité” par consultation à la charge de l'assuré, la réforme de la gouvernance du système dans son ensemble au travers, notamment, de l'accroissement des responsabilités du directeur de l'assurance maladie, de la création de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM) et de la nouvelle définition des missions régionales.



Assurance maladie : pour comprendre les enjeux

Document

La mission d'information sur l'assurance maladie a permis au Parlement d'entendre les différents acteurs concernés, de recenser les remèdes envisagés et de s'exprimer sur chacun d'entre eux, “en faisant état des points d'accord mais sans taire les divergences”. Le rapport, publié le 26 mai, constitue un document indispensable pour comprendre les enjeux de la réforme adoptée.



▲ Edouard Landrain, auteur du rapport d'information sur les réformes de l'assurance maladie en Europe

RÉFORMER POUR PÉRENNISER NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ

La loi du 9 août relative à la politique de santé publique constitue, comme l'a souligné son rapporteur Jean-Michel Dubernard, **“le premier texte législatif d'ensemble, depuis la loi de 1902, à aborder de manière cohérente et exclusive, dans une perspective pluriannuelle, le thème de la santé publique.”** Elle clarifie les responsabilités en confiant un rôle premier à l'État en matière de santé publique et met en place cinq plans nationaux : le cancer, l'amélioration de la santé environne-

mentale, y compris la santé au travail, la prévention des conséquences sanitaires de la violence et des comportements à risques, une meilleure prise en charge des maladies rares, l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de maladie chronique. À la suite d'un débat très dense, un amendement du rapporteur a permis de mieux délimiter les formations requises pour avoir le droit de conduire une psychothérapie, mettant ainsi fin aux abus trop souvent constatés dans ce secteur d'activité.



▲ Hervé Mariton, orateur lors de la discussion du projet de loi relatif à l'assurance maladie

POINTS FORTS

- > Une photo sur chaque carte Vitale.
- > Création du dossier médical personnel.
- > Meilleur encadrement de la psychothérapie.

NOON

INTERNET AU SERVICE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

Déposé le 23 juin par Jean Dionis du Séjour, le rapport de l'OPECST sur les télécommunications à haut débit et internet au service du système de santé comporte des recommandations fortes dont certaines ont été reprises par la loi du 13 août relative à l'assurance maladie : ainsi la réaffirmation du caractère non marchand du dossier médical, la labellisation publique des sites de santé, et surtout l'aide au développement de la télémédecine par la création d'un statut juridique propre et son organisation au niveau régional en coordination avec les élus.